

Département du Lot	Séance du 02 mai 2024 à 20h30
Commune de Glanes	Le deux mai deux mille vingt-quatre, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jacques FERRAND.
Nombre de membres en exercice : 9	Étaient présents : Jacques FERRAND, Geoffrey CROS, Eric AUDUBERT, Stéphanie REYNIER, Vincent QUERCY, Olivier BACHALA
Présents : 6	Étaient Représentés : Abdelghafour EL MOUKAFIH représenté par Olivier BACHALA
Votants : 7	Étaient Excusés : Muriel LAPAUZE, Sébastien SOULHOL
	Étaient Absents :
	A été élu secrétaire de séance : Vincent QUERCY
	Quorum : Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Date de la convocation : 26 avril 2024

Ordre du jour :

- Investissements 2024
- Délégations des membres du conseil municipal
- Compétences "bornes de recharge pour voitures électrique"
- Présentation de l'étude "Requalification du village" réalisée par le CAUE du Lot
- Ouverture du service de médecine au Centre de Gestion du Lot
- Proposition de Dotation Rentrée scolaire
- Questions diverses

La séance est ouverte à 20h35.

1. Élection du secrétaire de séance :

Vincent QUERCY a été élu secrétaire de séance.

2. Approbation du procès verbal de la séance du 04 avril 2024

Après présentation du procès verbal de la séance du 04 avril 2024, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte le document.

3. Investissements 2024

- Agrandissement du cimetière : Seul le goudronnage reste à faire, un devis pour des panneaux « eau non potable » a été demandé
- Achat de nouvelles portes : les nouvelles portes ont été reçues et seront installées
- Achat d'un nouveau tracteur tondeuse : le nouveau tracteur tondeuse a été reçu
- Restauration de la salle des fêtes : l'électricien devrait venir prochainement, pour la restauration, des avis ont été demandés à plusieurs entreprises, le changement du parquet ne serait ingénieux car il y a énormément humidité dans la salle
- Éclairage public : un transformateur va être changé de place route de Cornac
- Parking de la mairie : Le maître d'œuvre va venir présenter le projet au conseil municipal le mardi 07 mai à 15h

Arrivée de Stéphanie REYNIER à 20h47.

4. Renouvellement d'adhésion au groupement d'achat de fourniture d'énergie (N°DE 023 2024)

Monsieur le maire explique que la commune a adhéré précédemment à un groupement d'achat pour la fourniture d'énergie. Il précise que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins. Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de Glanes au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune.

- Prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune.
- Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Glanes, et ce sans distinction de procédures.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Glanes.

Délibération : Adoptée à 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

5. Transfert compétence "Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybride rechargeable" à la FDEL (N°DE 024 2024)

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la Fédération départementale d'énergies du Lot (FDEL), dans un contexte de développement durable, d'efficacité énergétique, de maîtrise des coûts et de diversification de l'aide apportée aux communes adhérentes, propose d'assurer, à leur place, la compétence codifiée à l'article L.2224-37 du C.G.C.T., relative aux infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE), de façon à organiser cette compétence à une échelle départementale. Conformément aux statuts de la FDEL, approuvés par arrêté préfectoral du 10 juillet 2015, cette délégation s'appliquera au développement, au renouvellement et à la maintenance des installations et réseaux des IRVE, dans les conditions fixées par le règlement détaillé d'exercice de la compétence approuvé le 26 Octobre 2023 par le comité syndical de la FDEL. La FDEL s'engage également à apporter conseil et assistance à la commune, à émettre des avis techniques pour l'intégration des projets réalisés par des tiers, à gérer les demandes de projets de travaux (DT) et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) liées aux IRVE et à transmettre un rapport annuel d'exploitation à chaque commune concernée. Monsieur le Maire donne lecture du règlement détaillé du service, fixant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence. Il précise que ces conditions pourront faire l'objet d'adaptations ou d'améliorations ultérieures. La maîtrise d'ouvrage des futurs investissements relèvera de la FDEL mais restera conditionnée à l'accord de la commune sur sa participation financière. Celles liées au renouvellement des équipements seront prises en totalité en charge par la FDEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de transférer à la FDEL la compétence codifiée à l'article L.2224-37 du CGCT, pour permettre la mise en place d'un service départemental pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- Approuve le règlement relatif aux conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées le 26 Octobre 2023 par le comité syndical de la FDEL,
- Confirme sa volonté d'implanter une ou plusieurs bornes de recharge sur son territoire, afin d'intégrer le schéma de déploiement départemental d'IRVE réalisé par la FDEL,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de cette compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet communal intégré dans le projet de déploiement départemental,

Délibération : Approuvée à 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

6. Ouverture du service médecine au centre de gestion du Lot (N°DE 025 2024)

Le Maire expose au conseil municipal que le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot a décidé, par une délibération en date du 26 novembre 2023, de créer un service santé-prévention. Il présente ensuite la convention correspondante, qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de gestion

du Lot.

- de voter, lors du vote du budget primitif de chaque année, les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

Délibération : Acceptée à 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

7. Délégations et commission des adjoints et des conseillers municipaux (n°DE_026_2024)

Une mise à jour des délégations, des commissions a été effectuée. Les nouvelles délégations et commissions sont les suivantes :

- Geoffrey CROS, 1^{er} adjoint :
 - Délégations : Aménagement des espaces publics, finance, communication
 - Commissions communales : Finances, Bâtiment/Éclairage public, Cérémonies et anciens combattants, Urbanisme
- Éric AUDUBERT, 2^{ème} adjoint :
 - Délégations : Eau, Assainissement, Voirie
 - Commissions communales : Eau, Assainissement, Voirie
- Muriel LAPAUZE, 3^{ème} adjointe :
 - Délégations : Culture, Personnel communal, Associations
 - Commissions communales : Associations
- Olivier BACHALA :
 - Correspondant défense
 - Commissions communales : Bâtiment/Éclairage publics, Associations, Urbanisme
- Abdelghafour EL MOUKAFIH :
 - Associations
 - Commissions communales : Associations
- Vincent QUERCY :
 - Urbanisme, Référent Ambroisie et Moustique tigre
 - Commissions : Finances, Bâtiment/Éclairage public, Urbanisme, révision des listes électorales
- Sébastien SOULHOL :
 - Bâtiments publics
 - Commissions : Finances, Bâtiments/Éclairage public, Eau, Assainissement, Voirie
- Stéphanie REYNIER :
 - Action sociale

8. Questions diverses :

- Dossier DETR pour l'isolation des maisons de locations : le dossier est complet, va passer en commission et nous pouvons commencer les travaux
- Cérémonie : la cérémonie du 08 mai aura lieu à 11h30 devant le monument aux morts
- Proposition d'une dotation de rentrée : Proposition de Geoffrey CROS, le conseil municipal est d'accord sur le principe
- Élections européennes : un tour est effectué pour connaître les desideratas de chacun pour les permanences pour les élections européennes du 09 juin
- CAUE : une étude de requalification du village de Glanes a été présentée. Le conseil est d'accord sur le principe.
- Publicité transférée à Cauvaldor : le conseil renouvelle son accord donné lors de la séance précédente (n°DE_027_2024)

La séance est levée à 22h45

Président de séance
Jacques FERRAND

Secrétaire de séance
Vincent QUERCY